

ques-Cartier à l'avenir, je demanderai à la Chambre comment pourrait-il le faire après avoir été nommé à cet emploi dans ces circonstances? J'ai dit à M. Deschamps que je ne voulais pas, pour aucune considération, le voir dans le comté quand il occupera cet emploi.

Il est possible qu'en le nommant j'aie été influencé par un sentiment d'amitié politique, mais y a-t-il quelque mal à nommer un ami politique? Je ne le crois pas. Mais je puis dire à cette Chambre que si M. Deschamps n'écoutait pas les conseils que je lui ai donnés lorsque je l'ai nommé, j'agirai immédiatement. Le service public a grandement besoin d'être amélioré, particulièrement le service extérieur, et je crois qu'il est absolument nécessaire que nous empêchions par tous les moyens à notre disposition les employés publics de se mêler aucunement d'élection.

Sir WILFRID LAURIER: Très bien.

M. MONK: A quoi nous servirait d'améliorer le service public, de le porter même au degré de perfection qu'il a atteint même en Angleterre, après tous les abus qui l'avaient rongé, si nous permettons à nos fonctionnaires publics de prendre part aux élections? Nous ne pouvons être trop sévères à cet égard.

M. LEMIEUX: Monsieur l'Orateur. . .

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parlé plus d'une fois.

M. BORDEN: Ce n'est pas l'habitude lorsque la Chambre adopte des résolutions budgétaires en séance générale qu'un député parle plus qu'une fois sur une même question.

M. LEMIEUX: L'honorable ministre des Travaux publics n'était pas dans la Chambre vendredi soir lorsque nous avons voté ses crédits par charité.

M. MONK: Je n'ai que faire de votre charité.

M. LEMIEUX: Très bien, je ne parlerai plus.

M. MONK: Je l'accepterais plutôt d'un autre que vous.

M. LEMIEUX: Je rappelle l'honorable ministre au règlement. Il ne s'adresse pas à l'Orateur, et il n'a pas le droit de parler comme il parle dans le moment.

M. MONK: Je regretterais beaucoup de vous devoir quelque chose.

M. l'ORATEUR: L'honorable ministre peut s'être écarté du règlement en ne s'adressant pas à l'Orateur, mais je ne crois pas qu'à part cela il l'ait violé en quoi que ce soit.

M. LEMIEUX: A-t-on acheté le terrain pour l'édifice public de Saint-Laurent, qui est dans le comté de Jacques-Cartier?

M. MONK.

M. MONK: La municipalité a donné le terrain.

M. LEMIEUX: Des soumissions ont-elles été demandées?

M. MONK: Non, on ne demande les soumissions que lorsque le crédit a été voté par le Gouvernement.

M. LEMIEUX: Ces \$25,000 représentent-ils toute la somme que coûtera cet édifice, ou une partie seulement?

M. MONK: Je répondrai à cette question avec plaisir, lorsque j'aurai les plans et le devis estimatif. Je crois que cette somme suffira amplement.

Sir WILFRID LAURIER: Elle devrait suffire.

M. LEMIEUX: Quelles sont les recettes du bureau de poste de Saint-Laurent.

M. MONK: Je ne pourrais pas donner des chiffres de mémoire, mais les recettes sont considérables.

M. LEMIEUX: L'honorable ministre n'a-t-il pas ses notes devant lui?

M. MONK: Je ne crois pas que mes notes donnent le chiffre des recettes de la poste.

M. LEMIEUX: Il est malheureux que l'honorable ministre n'ait pas été à son siège vendredi.

M. MONK: Je n'étais pas ici, et la Chambre a jugé à propos de voter ces crédits.

M. LEMIEUX: En l'absence de l'honorable ministre.

M. MONK: Comment mon honorable ami peut-il dire que je suis souvent absent?

M. LEMIEUX: Nous avons voté des millions de dollars pour le département de l'honorable ministre lorsqu'il n'était pas dans la Chambre.

M. MONK: Je n'ai pas demandé à l'honorable député de voter ces millions.

M. LEMIEUX: Mais on l'a demandé pour l'honorable ministre.

M. MONK: Je n'en sais absolument rien.

M. LEMIEUX: Si mon honorable ami n'en sait rien, il dormait probablement.

M. MONK: Je ne sais pas qu'elle mouche a piqué mon honorable ami.

M. LEMIEUX: Je suis de très bonne humeur, mais l'honorable ministre ne veut pas donner le renseignement demandé.

M. l'ORATEUR: Je n'ai pas besoin de rappeler à l'honorable député, qui est un vieux parlementaire qu'il n'a pas le droit d'interrompre un membre qui a la parole.